

Réf.: 82/REL Rome, 27 mars 2012

PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF DU CCR MED

Le 20 Octobre 2011 à 9:30 au siège de l'Institut Agronomique de la Méditerranée de Bari (IAMB), le Comité Exécutif s'est réuni pour débattre et statuer sur:

l'ordre du jour suivant

- 1. Adoption du procès-verbal du Comité Exécutif de Rome (9 juin 2011) ;
- 2. Adoption des avis sur la Réforme de la PCP et sur le thon rouge ;
- 3. Liste actualisée des membres du CCR MED, état des cotisations 2011 et demandes d'adhésion supplémentaires reçues ;
- 4. Rapport sur la Conférence de la DG MARE sur l'état des stocks par le Vice-président Giampaolo Buonfiglio ;
- 5. Rapport sur la réunion du Comité Consultatif de l'Agence Communautaire de Contrôle de la Pêche par le Vice-président José Manuel González Gil de Bernabé ;
- 6. Bilan 2010 clôturé et présentation de la situation financière 2011. (diapositives) ;
- 7. Présentation du bilan prévisionnel et du programme de travail 2012 et réunions externes au CCR MED pour 2012 ;
- 8. Divers.

Au lieu et à l'heure indiqués sont présents Mesdames et Messieurs : Mario Ferretti; Didier De Vandeul; Alain Rico; Gianfranco Santolini; Esteban Graupera; Gemma Quilez; José Maria Gallart; José Manuel Gonzalez Gil de Bernabé; Kahoul Mourad; Giampaolo Buonfiglio; Edouard Pages; Marco Rinaldi; Francesco Zizzo; Oriol Ribalta; Ettore Ianì; Luigi Giannini; Rosa Caggiano; Silvano Radin; Erika Monnati; Giorgio Testoni.

La présence des participants est également attestée par les feuilles de présence signées par tous les participants. Les feuilles de présence seront conservées aux actes. Le Président M. Mourad Kahoul assume la présidence de la séance et Mme Rosa Caggiano assure les fonctions de secrétaire.



Le Président ouvre les travaux et souhaite la bienvenue aux participants, notamment au Directeur du IAMB, M- Cosimo Lacirignola, en le remerciant pour avoir reçu le CCR MED dans l'Institut, un lieu de rencontre de personnes provenant des différents Pays du bassin de la Méditerranée.

Le Directeur du IAMB remercie et souligne que l'Institut crée en 1692 va fêter son cinquantenaire d'activité de formation, recherche et coopération, trois instruments indispensables pour la réalité méditerranéenne. Après la présentation des activités du IAMB, le Secrétaire Exécutif remercie les membres du Comité Exécutif pour avoir autorisé la participation du Président au séminaire organisé par la CGPM sur l'harmonisation de la législation en vigueur dans les Pays méditerranéens. L'ordre du jour étant approuvé, l'on aborde le premier point à l'ordre du jour.

<u>I Point: Adoption du procès-verbal du Comité Exécutif de Rome (9 juin 2011):</u>

Le procès-verbal du Comité Exécutif de Rome est approuvé avec l'amendement demandé par le WWF.

II Point: Adoption des avis sur la Réforme de la PCP et sur le thon rouge

Le Président donne la parole au coordinateur du groupe de travail sur la réforme de la PCP, M. Giampaolo Buonfiglio, pour présenter le projet d'avis, issu du débat qui a eu lieu à Malte. Notamment, on réaffirme que en matière de concessions de pêche transférables (CPT), on a proposé différentes hypothèses, étant donné que pour l'instant la CE n'a pas encore indiqué le scénario que l'on appliquera à la Méditerranée. D'ailleurs, il fait noter que les ressources financières du nouveau FEP, il est fort probable qu'elles ne pourront pas être utilisées pour les arrêts définitifs. Après avoir illustré le texte, il informe les participants que le Secrétariat a reçu des propositions d'amendement, comme celle de l'EAA qui avait demandé de réaffirmer que la pêche sportive ne devait pas être inclue dans le système des CPT, mais qui toutefois n'a pas été approuvée par les autres membres. Pour ce qui concerne les observations reçues de la part du WWF et d'OCEANA, vu qu'il n'a pas été possible de les inclure dans le texte, le Coordinateur demande de résumer leurs observations pour les insérer au bas de la page de l'avis.

Le représentant de l'ETF n'ayant pas pu participer au groupe de travail de Malte propose des amendements qu'il voudrait insérer directement dans le texte du projet d'avis, relatives à l'impact socio-économique de la réforme sur le secteur, notamment il propose d'insérer une clause de conditionnalité dans les ressources prévues par le prochain FEP afin de sauvegarder les contrats de travail.

Le représentant de Federpesca propose dans la partie relative au système des CPT de mettre en évidence le fait que ces concessions pourraient représenter une «garantie» pour tout armateur, étant donné que l'hypothèque maritime ne représente pas de garantie de crédit, surtout si dans le cadre du nouvel instrument financier il parait que l'aide à l'arrêt définitif n'est pas prévu.

Le représentant de la FNCP exprime son avis contraire à l'application du système des CPT, comme déjà exprimé à Malte, puisque même si les transactions seront volontaires, beaucoup d'éléments de distorsions pourront se présenter.

Le représentant de PROFILMER veut faire une observation générale sur les CPT, ce système devrait reconnaître et respecter la nature polyvalente de l'activité de pêche, mesurer l'adaptation économique entre l'achat d'un navire et l'allocation temporaire d'une concession. Il estime que la CE n'a pas suffisamment évalué l'aspect économique et la capitalisation du travail et d'une conséquente application



du système des CPT. En conclusion, il craint que ce système puisse contribuer à renforcer une procédure bureaucratique et compliquée.

Le coordinateur M. Buonfiglio remercie les participants pour les observations faites et après avoir enregistré les intégrations met aux voix l'avis qui est par la suite adopté.

Le Président donne la parole au coordinateur M. Ferretti qui présente le projet d'avis sur le thon rouge et informe les membres des demandes d'amendement et des abstentions que le Secrétariat a reçues. Notamment, il fait noter la demande du CEPRR, porte-parole de l'avis de toutes les associations de la pêche sportive du CCR MED, qui souligne l'importance de l'interdiction de vente des exemplaires de thon rouge pêchés.

Après avoir reçu les intégrations demandées, le projet d'avis sur le thon rouge est approuvé.

III Point: Liste actualisée des membres du CCR MED, état des cotisations 2011 et demandes d'adhésion

supplémentaires reçues

Le Président donne la parole au Secrétaire qui montre la liste des membres du CCR MED et des trois ministères dont on a reçu la cotisation. Les 32 membres ont tous réglé leur cotisation, à l'exception de deux organisations qui ont déclaré de la payer à partir de l'année prochaine. Le Secrétaire a reçu deux demandes d'adhésion supplémentaires de la part de l'EFSA et de Legambiente Onlus et on attend l'agrément de la part du Ministère italien.

Le Secrétaire montre et distribue la lettre d'engagement 2012, tout en soulignant le nouveau montant de la cotisation annuelle, qui a baissé de 100 euros. Elle rappelle aux membres l'importance de la remise de cette lettre signée avant le 15 décembre 2011, afin de présenter la demande de financement à la CE en temps utile.

IV Point: Rapport sur la Conférence de la DG MARE sur l'état des stocks par le Vice-président Giampaolo Buonfiglio

Le Vice-Président M. Buonfiglio présente les résultats de la conférence sur l'état des stocks organisée par la CE à Bruxelles, le 8 septembre passé, notamment il a illustré le contenu des diapositives présentées par le Président du CSTEP – SG MED, M. Cardinale, qui a mis en évidence les données scientifiques insuffisantes dans certaines GSA de la Méditerrané, notamment dans les pays côtiers non-européens. M. Cardinale a indiqué que à cause des nombreuses captures des exemplaires sous-tailles, on ne pourra pas atteindre le rendement maximal durable, si l'on n'adoptera pas de mesures pour mettre en place des engins plus sélectifs.

Le Vice- Président déclare aussi avoir parlé avec M. Cardinale pour demander si les données scientifiques tenaient en compte déjà des changements liés aux modifications du maillage de filets qui a été mis en œuvre à partir du deuxième semestre de 2010, vu que normalement il y a toujours un écart de deux ans dans la fiabilité des données scientifiques.

V Point: Rapport sur la réunion du Comité Consultatif de l'Agence Communautaire de Contrôle de

la Pêche par le Vice-président José Manuel González Gil de Bernabé



Le Vice-Président M. Gil de Bernabé expose brièvement les contenus de la réunion du Comité Consultatif de l'Agence de Contrôle, qui a invité tous les CCR à participer, et il explique que bien que la langue de travail était seulement l'anglais, il a pu s'exprimer en espagnol pour déclarer que le CCR MED n'avait pas reçu de réponses exhaustives da la part de la CE sur l'avis concernant le Règlement des contrôles.

VI Point: Bilan 2010 clôturé et présentation de la situation financière 2011 (diapositives)

Le Secrétariat informe les membres sur le bilan 2010 qui a été clôturé et que après une intense et fructueuse collaboration avec la DG MARE, que tous les frais du CCR MED sont éligibles et que par conséquent le montant à rendre à la CE s'élève seulement à 10.000 euros.

Le Secrétaire Exécutif présente à l'aide des diapositives (disponibles sur le site web), l'état actuel des dépenses du budget 2011 mis à jour au mois d'octobre 2011. Elle informe les participants que la seul différence par rapport au bilan provisionnel présenté à Rome, concerne les frais relatifs aux interprètes et aux traductions, étant les documents produits et le nombre des réunions augmentés. Pour compenser cette différence, le Secrétariat a déjà présenté une demande d'amendement, tout en expliquant aussi l'augmentation des cotisations reçues, vu l'augmentation du nombre des membres (de 24 à 30).

VII Point: Présentation du bilan prévisionnel et du programme de travail 2012 et réunions externes au CCR MED pour 2012

Le Secrétaire Exécutif présente aux membres, à l'aide des diapositives (disponibles sur le sites web) le bilan prévisionnel 2012, qui sera envoyé à la CE. Il est approuvé sans aucune modification. D'ailleurs, elle présente aussi le calendrier des prochaines réunions organisées par le CCR MED, divisées dans les groupes de travail suivants:

- 1. Impact de la législation communautaire dans le bassin de la Méditerranée ;
- 2. Espèces pélagiques (thon rouge, espadon et d'autres thèmes relatifs à l'ICCAT);
- 3. Dossiers liés à la CGPM;
- 4. Pêche sportive;
- 5. Etude des impacts socio-économiques de la Réforme de la PCP dans chaque pays ;

A cet égard, le Vice-Président M. Buonfiglio propose d'anticiper le groupe de travail 1 à la fin du mois de février à la place du groupe de travail 3 pour prendre en examen le nouveau fonds financier de la CE qui sera présenté à la fin du mois de novembre, et, tel que proposé par un membre du Comex, vérifier les difficultés d'application de l'utilisation de l'AIS (Automatic Identification System) prévu par le règlement de la CE concernant les contrôles.

Le membres du Comité Exécutif approuvent le programme de travail 2012, y compris une liste des réunions externes au CCR MED, et se disent favorables à la participation du Vice-Président M. Buonfiglio, en tant de biologiste, à la prochaine réunion du CSTEP sur l'évaluation des stocks dans la Mer Méditerranée qui aura lieu à Madrid du 16 au 20 janvier.

VIII Point: Divers



Le Secrétaire annonce avoir reçu une demande de la part de plusieurs associations appartenant à un tiers d'être insérées parmi les membres du Comité Exécutif vu que, pour l'instant, il est composé de 17 membres, sur 24 sièges prévus, dont 13 dans les deux tiers avec deux sièges réservés de droit à Malte et Chypre et 4 dans un tiers. On a un siège libre dans les deux tiers et 4 sièges libres dans un tiers.

On propose et on statue de préparer une liste d'attente des demandes de participation au comité exécutif déposées par les organisations candidates, qui sera prise en charge à la fin du mandat du Comité Exécutif actuel.

Le représentant du CEPRR demande au CCR MED d'envoyer une demande d'explication à la CE sur l'harmonisation de la pêche sportive au thon rouge en Méditerranée entre les pays Européens qui doivent respecter un quota et ceux qui ne l'ont pas. Le Vice-Président propose d'examiner cette demande, par consultation écrite des membres du Comité Exécutif, avant de l'envoyer à la CE.

Plus rien n'étant à débattre et personne ne demandant la parole, le Président remercie les interprètes. La séance est levée à 16.00.

